

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022-12-83

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « UN REVE, UN SOURIRE »

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 08 décembre 2022

Date d'affichage : 08 décembre 2022

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRÈRE Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN
Aurélié MESLET à Catherine ANDRIEUX
Simon DE MEYER à Yannick CADIOU
Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM

Madame Claire LE ROY a été nommée secrétaire de séance.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
« UN REVE, UN SOURIRE »

Les membres du Conseil Municipal Jeunes ont souhaité soutenir l'association « Un rêve, un sourire ».

Afin de récolter des fonds, les jeunes ont confectionné des objets décoratifs pour les fêtes de fin d'année. Ces objets ont été proposés à la vente lors du marché de Noël organisé les 3 et 4 décembre 2022.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le reversement des recettes de l'opération par l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Un rêve, un sourire » pour la somme de 693,00 €.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

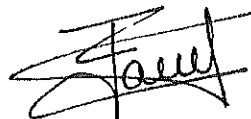
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 15 DECEMBRE 2022

La secrétaire de séance,



Claire LE ROY

Le Maire,



Fabrice JACOB

